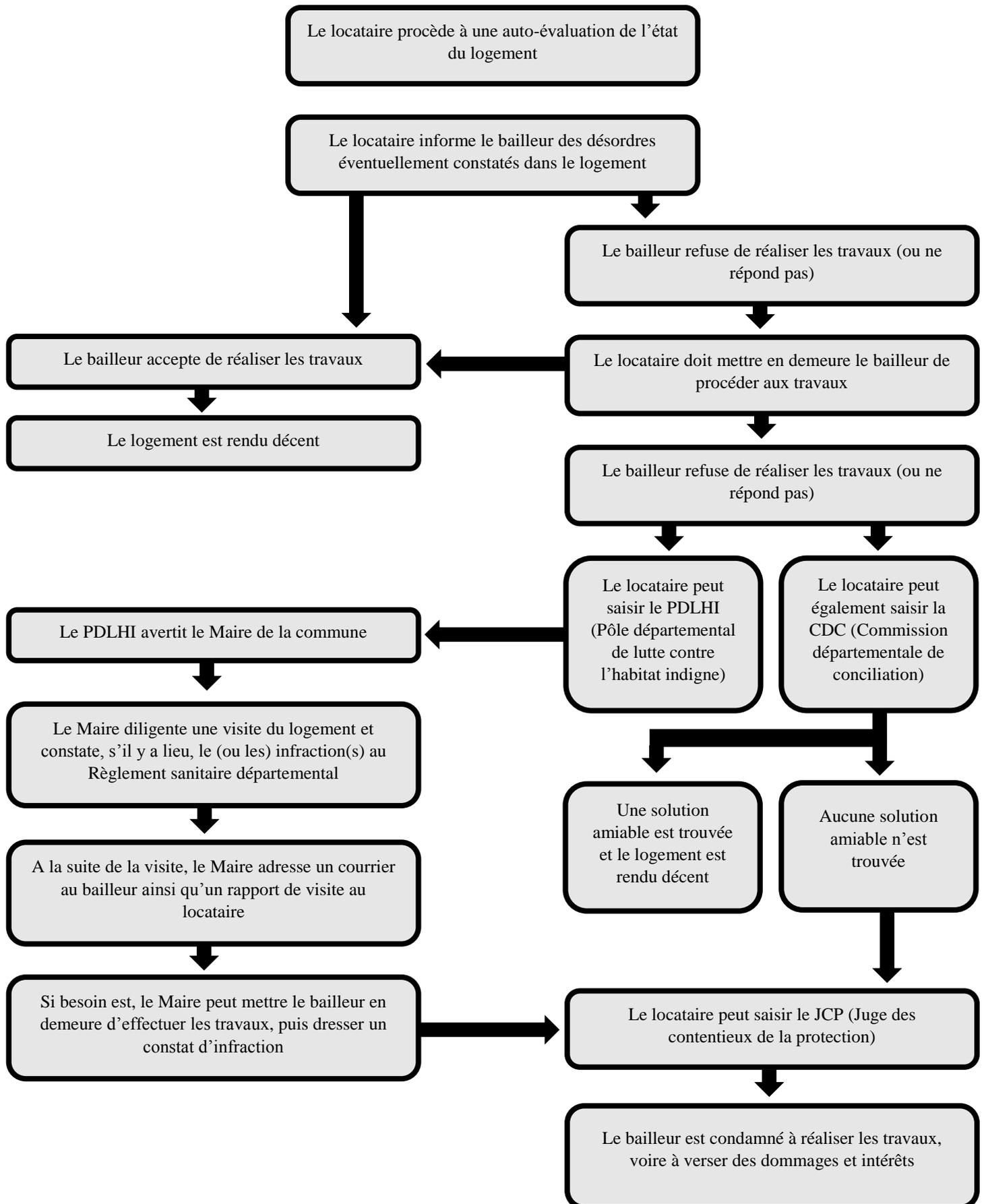


Procédure logement indigne – Parc locatif privé et public

Si le locataire occupe un logement social (HLM – conventionné Anah) OU s'il ne perçoit pas une allocation logement :



Procédure logement indigne – Parc locatif privé et public

Si le locataire n'occupe pas un logement social (HLM – conventionné Anah) ET s'il perçoit une allocation logement (ALS – ALF) :

